



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
PÔLE GESTION PUBLIQUE
PÔLE EVALUATION DOMANIALE
27 Rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Évry, le 26 SEP. 2018

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

à

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération
Coeur Essonne

Téléphone : 01 69 13 83 69

Affaire suivie par Viviane GOURBAT

Courriel : ddfip91.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Votre demande de prorogation d'avis n° 2017-457V0301
Demande du 06 août 2018 complété le 7 septembre 2018
Vos Réf : GC/CB/ECD/FG/SD n°2018-DAU.16

Référence : EPI 2018-457V0839

Monsieur le Président ,

Par courrier du 2 août 2018, reçu le 6 août, et complété le 7 septembre suivant, vous avez sollicité la prorogation de l'avis 2017-471V0301 délivré le 8 juin 2017 et valable jusqu'au 8 juin 2018 .

Cet avis porte sur une Estimation Sommaire et Globale (ESG) de biens situés à la Norville, dans le périmètre de la ZAC du Suchet destinée à la réalisation de 220 logements dont 50 % de logements sociaux.

Le montant de la dépense prévisionnelle de l'opération d'aménagement a été fixé à 1 131 422 € H.T pour la totalité du foncier à acquérir et mentionné dans l'avis pour une surface totale de 66 743 m², en nature de terre agricole et de friche, situé en section AK et B sur la commune de la Norville.

Les biens sont classés au PLU approuvé le 24 janvier 2008, modifié le 12 avril 2010, rectifié le 02 septembre 2010 et mis à jour le 19 septembre 2013 et le 15 décembre 2015 en zone A, AUB , UD et UB.

Il ressort de la demande de prorogation que les modalités de l'opération n'ont pas été modifiées.

Cependant, le foncier à acquérir représente désormais une surface de 66 289 m², compte tenu de l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée B 344, soit une différence de 454 m² avec le montant inscrit dans l'avis du 8 juin 2017.

Cet écart de surface étant négligeable au regard de l'opération concernée, l'avis du 8 juin 2017 est prorogé jusqu'au 8 décembre 2018, sous réserve que la nature de l'opération, le périmètre de la ZAC, et les conditions d'urbanisme demeurent inchangés.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agr er,
Monsieur le Pr sident, l'expression de ma consid ration distingu e.

Pour le Directeur d partemental des Finances publiques et par d l gation,

Pour le Directeur D partemental
des Finances Publiques
Par d l gation
L'adjointe   la Division Domaniale
Marie-Anne DEFAIX

